



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet
Construction d'une usine de production de protéines d'insectes sur la commune de Rethel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input style="width: 30%;" type="text"/> Prénom <input style="width: 30%;" type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 90%;" type="text" value="AGRONUTRIS - EAP GROUP"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 90%;" type="text" value="Mehdi Berrada&lt;br/&gt;Président"/>
RCS / SIRET <input style="width: 40%;" type="text" value="5 0 1 5 6 7 8 5 3 0 0 0 4 6"/> Forme juridique <input style="width: 30%;" type="text" value="SAS"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme	Le projet aura une surface de plancher de 20 005 m <sup>2</sup>

4. Caractéristiques générales du projet
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>
<p>Le projet consiste en la construction d'une usine de production de protéines d'insectes. Le terrain situé sur la commune de Rethel a une superficie de 8,8 hectares, il est en zone 1AUZp du PLU de Rethel. Le terrain est actuellement un espace agricole cultivé.</p> <p>Le terrain accueillera les halls élevage insectes, croissance, production, les zones de stockage (matières premières, produits finis et consommables), les zones techniques, les bureaux, les voiries ceinturant le bâtiment, le parking VL, les réserves d'eaux pour les besoins incendie et les bassins de gestion des eaux pluviales.</p> <p>Le bâtiment éclosion aura une surface de 6 700 m<sup>2</sup>. Le bâtiment aura une hauteur utile de 10 mètres, structure R15, parois panneaux sandwiches. Le bâtiment croissance aura une surface d'environ 12 300 m<sup>2</sup> et accueillera la zone croissance des larves et les zones process. Le bâtiment aura une hauteur utile de 10 mètres, structure R15, parois panneaux sandwiches. Cette zone sera recoupée en différentes zones de process et stockage répondant aux classifications du bâtiment et assurant un recoupement en fonction des risques. Les locaux techniques seront implantés au sud du bâtiment, ils comprendront les centrales de traitement de l'air (extérieur), les 4 groupes froids, les 2 chaudières vapeurs, le groupe électrogène. Le site disposera de 4 transformateurs répartis sur le site.</p>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

Agronutris est une société de biotechnologie française spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes en protéines. Composée d'une équipe d'experts en entomologie et de spécialistes de l'industrie agro-alimentaire, elle s'engage à offrir des produits de haute qualité pour les marchés de l'aquaculture et du petfood.

Les insectes sont une solution innovante et durable pour faire face aux défis environnementaux et sociaux de notre société. Ils sont capables de transformer les coproduits de l'Agro-Industrie en ingrédients à haute valeur pour les marchés de l'alimentation animale, contribuant ainsi au développement d'une économie circulaire.

Dans cette démarche de circularité, Agronutris prévoit la construction de sa première usine à échelle industrielle à Rethel. Ce site utilisera pour la production du substrat des coproduits issus de l'Agro-Industrie voisine du Pays Rethelois.

Fort de deux hectares de bâtiments, le site devrait être opérationnel au cours du second semestre 2021. Afin de répondre aux mieux aux enjeux de l'industrialisation, Agronutris sera accompagné de Pingat et Bühler pour la conception des bâtiments et d'une partie du process.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les réseaux seront aménagés en priorité. Les aménagements extérieurs (zones de stationnement du personnel, voiries d'accès) seront finalisés ensuite après construction des bâtiments.

L'accès au site durant les travaux sera réalisé depuis la RN51 puis par la RD985 et la voie d'accès à la zone.

Certains équipements pourront nécessiter la mise en place de convois exceptionnels pour la livraison. Les voies d'accès à la zone sont suffisantes.

Dans la mesure du possible, l'équilibre déblai-remblai sera favorisé sur le terrain. Compte tenu de la pente du terrain, l'excédent de terre sera utilisé pour uniformiser le niveau du terrain. Une partie de la terre végétale sera utilisée sur le site, une autre sera utilisée sur les terrains de ZAC pour profiler les terrains en vue des projets à venir et une partie minime sera évacuée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les capacités de production du site seront de 1 300 tonnes de protéines d'insectes par an sous forme de farine et huiles. Les activités fonctionneront 24h/24, 350 jours par an. L'effectif sera de 40 personnes. Le process comporte les étapes suivantes : reproduction, croissance et séparation des protéines. La première étape consiste à développer les œufs au stade de pupes dans des bacs plastiques sur un support de croissance. Les bacs sont ensuite transportés dans la zone d'émergence des volières où le développement se termine jusqu'au stade mouche. La reproduction sera réalisée dans une des volières, les œufs sont collectés dans les zones dédiées. Les œufs collectés sont soit réinjectés dans le process de développement des mouches soit intégrés dans le process de développement des larves. Les larves sont posées sur un substrat dans des bacs plastiques qui seront stockés dans des zones de développement. Le substrat est composé d'un mélange de drêches, de son de blé, d'amidon, de pulpes de betteraves et d'eau. Ces matières sont stockées dans un des 10 silos de 80 m<sup>3</sup>.

Le cycle de développement de la larve dure environ 14 jours, à la moitié du cycle, les bacs sont repris et réensemencés avec le substrat. A l'issue du traitement les bacs sont repris vers la zone process, les larves subissent alors le traitement suivant : refroidissement, lavage, hachage, chauffage, séparation en trois phases : eau, protéines solides, graisse. L'eau est évaporée, les résidus sont repris dans la partie protéines solides. Les protéines solides sont mélangées, séchées et broyées, on obtient la farine. La graisse est extraite à froid pour obtenir de l'huile. Les résidus (déjections) sont écrasés, séchés, stérilisés et mis sous forme de granulés formant des fertilisants compatibles agriculture biologiques. Les produits ainsi obtenus sont conditionnés et expédiés vers un prestataire extérieur, le stockage sur site représentera un stock tampon de quelques jours de production.

La production de froid sera assurée par 4 groupes froids fonctionnant au 1234ZE. L'eau chaude et la vapeur process seront fournies par les deux chaudières vapeur. Le traitement de l'air sera effectué par 30 CTA. Pour le lavage des bacs et des installations le site disposera d'une NEP, la consommation d'eau est estimée à 35 m<sup>3</sup>/j, l'alimentation se fera par le réseau public. Les rejets atmosphériques des CTA seront centralisés et rejetés par 5 cheminées de hauteur d'environ 20 m (à dimensionner précisément en fonction du process). Les poussières issues de la manutention seront rejetées par le biais de filtres.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre des rubriques 2150, 2171, 2221, 2240, 1510, 2910 et 1185.

Il est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0.2 de la Loi sur l'Eau sauf si le raccordement peut se faire sur le réseau de la ZAC disposant d'une autorisation loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales.

Il est soumis à Permis de Construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	88 066 m <sup>2</sup>
Surface de bâtiments	19 615 m <sup>2</sup>
Surface bâtiments techniques	1 530 m <sup>2</sup>
Surface dalle zone technique CTA + groupes froids	4 550 m <sup>2</sup>
Surface voiries + stabilisée	16 200 m <sup>2</sup>
Surface espaces verts	46 171 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

08 300 Rethel

Section ZH parcelles 68p, 10p, 11p,  
54p, 51p, 47p et 12p

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 37' 94" 80 Lat. 48° 52' 25" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première ZNIEFF est située à 1700 m au Sud du projet, c'est la ZNIEFF 2 "Prairie Alluviale et Cours de l'Aisne entre Autry et Avaux". On note également deux ZNIEFF de type 1, une à 2000 m au Sud "Etang Gogard" et l'autre à 2800 m au Nord Est "Prairies Humides de Corny Macheromenil".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection du biotope la plus proche est situé à 4500 mètres au Nord Nord Est, c'est le Marais de Novy Chevières.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des Ardennes est implanté à plus de 20 Km au Nord Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rethel est concerné par un Plan de Prévention du Bruit lié à la RN 51.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel compte 3 monuments historiques situés à plus de 1500 mètres du projet, ce sont : l'église Saint Nicolas, l'Hôtel de ville et la Fontaine de l'ancien hôtel de la Trésorerie générale de Mézières à Rethel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas directement sur une Zone à Dominante Humide cartographiée sur les cartes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ni en zone humide loi sur l'eau. La zone à dominante humide la plus proche référencée est située à 800 mètre au Nord du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne approuvé le 7 juin 2002. Toutefois le terrain n'est pas en zone inondable ou en zone à risque bleue ou rouge. Les zones sont localisées autour de l'Aisne située à 1700 mètres au Sud du projet. La commune de Rethel ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un site BASOL, ni BASIAS. Deux sites BASOL et plusieurs sites BASIAS sont référencés sur la commune de Rethel, ils sont situés dans le centre de la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est la ZRE de l'Albien situé à plus de 17 km de Rethel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des aires de protection des captages, aucun périmètre ne touche la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel compte deux sites inscrits : le Château Mazarin et ses abords et la Promenade des Isles et ses abords. Ces deux sites sont situés à plus de 1500 m du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche Prairie de la Vallée de l'Aisne est située à 4,5 km au Sud Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé référencé sur la commune de Rehtel ou les communes voisines

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera assurée par le réseau communal de Rethel. La consommation du site est estimée à 35 m <sup>3</sup> par jour pour les postes suivants : préparation du substrat de croissance, ambiance dans les locaux (maintien du taux d'humidité), lavage des bacs et box d'élevage et de croissance, lavage des lignes process, lavage des locaux (murs et sol). Pour le lavage des lignes de production, le site disposera d'une unité de Nettoyage En Place.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de drainage, pas de remontée d'eau au niveau du terrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la pente du terrain, l'excédent de terre sera utilisé pour uniformiser le niveau du terrain. Une partie de la terre végétale sera utilisée sur le site, une autre sera utilisée sur les terrains de ZAC pour profiler les terrains en vue des projets à venir et une partie minimale sera évacuée. Par contre ces déblais ne nécessiteront pas une évacuation en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Dangereux. Au regard de la configuration du terrain, il est impossible de conserver ces terres sur la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne sera pas nécessaire de remblayer le terrain, les apports en matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs (voiries, parkings...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé lors de la création de la ZAC en 2009. Des inventaires naturalistes ont été effectués entre septembre et novembre 2019, ces inventaires ont mis en avant l'existence d'intérêts naturalistes assez faibles. Le rapport des investigations est joint en annexe n°7. Les inventaires ont été réalisés tardivement compte tenu du calendrier du projet, des inventaires sur l'ensemble de la ZAC seront réalisés jusqu'en septembre 2020 et permettront de préciser l'analyse. Sur la base des connaissances des naturalistes et de conditions météorologiques propices aux observations tardives, la parcelle objet du projet ne présente pas d'enjeu spécifique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire communal de Rethel. Le plus proche du projet se situe à environ 4,5 km au Sud Ouest : il s'agit de la ZSC Prairie de la Vallée de l'Aisne. Sa distance au projet et la présence d'un axe de circulation fracturant limitent les incidences du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des investigations réalisées sur le site, le projet n'est pas de nature à engendrer des effets sur la faune et la flore. Le projet n'est pas concerné par une zone humide. La zone n'est pas concernée par un site classé ou inscrit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement cultivé mais est intégré sur une zone prévue en zone d'activité sur la commune de Rethel, le terrain est en zone 1AUZp.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPR Technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2002, le site est en dehors des zones. La commune de Rethel est en zone de sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires du fait des éléments suivants : - confinement des mouches dans le process, rendant l'évasion en dehors du site impossible - espèces de mouches non invasives - effluents industriels traités par la station d'épuration de Rethel - rejets atmosphériques rejetés par des cheminées suffisamment dimensionnées permettant une dispersion des rejets Les premières habitations et le lycée agricole sont situés à plus 500 m.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic du site est lié aux réceptions de produits nécessaire à la préparation du substrat, aux emballages pour le conditionnement des protéines et aux expéditions de protéines et co-produits. Le trafic maximum est estimé à 10 camions par jour maximum. Les véhicules légers du personnel seront répartis en équipe (3 postes) et représenteront 40 véhicules au maximum. Ce trafic s'insère dans le trafic global de la zone et notamment de la RN 51.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les groupes de production de froid et les centrales de traitement de l'air seront implantés en extérieur le long de la façade Su, les chaudières vapeur seront dans un bâtiment en maçonnerie. Une étude acoustique sera réalisée sur la base des caractéristiques des équipements envisagés afin de vérifier le niveau sonore du site. Les équipements de process seront dans des bâtiments permettant de limiter l'impact acoustique des installations. Le niveau sonore environnant est caractérisé par la circulation sur la RN51

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site (volières et zone croissance) sera à l'origine de rejet d'ammoniac. Les rejets seront conformes à la réglementation en vigueur et seront dispersés à l'atmosphère par des cheminées suffisamment dimensionnées. Les substrats ne sont pas à l'origine d'odeurs et sont stockés dans des silos.</p> <p>Aucune installations industrielles susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives n'est recensée dans l'environnement du site</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Agronutris ne possédera pas d'équipements engendrant des vibrations en dehors du site.</p> <p>Le site ne sera pas impacté par des vibrations provenant d'un autre site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site ne sera pas à l'origine d'émissions lumineuses, les zones de réception extérieures seront éclairées la nuit en fonction de l'activité. Le nuit seule l'usine sera éclairée, l'éclairage des parkings et voies de circulation sera géré par horloge et fonction de la luminosité.</p> <p>Les voies de circulation autour du site sont éclairées par des luminaires publics.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'air extrait dans les ateliers de croissance sera collecté puis rejeté par l'intermédiaire de cheminée de l'ordre de 20 m de haut (5 cheminées sur le site). Les installations de process seront raccordées à un réseau centralisé d'aspiration des poussières relié à des cyclofiltres. Les rejets résiduels des ateliers seront conformes à la réglementation concentration : 10 mg/Nm3 en NH3 (valeur réglementaire 50 mg/Nm3) et 40 mg/Nm3 en poussières pour les filtres. Les chaudières disposeront d'une cheminée permettant la dispersion des fumées, les rejets seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des installations seront rejetées dans le réseau de la zone vers la station d'épuration de Reithel. Le volume journalier maximum sera de 35 m3.</p> <p>Une convention de déversement des effluents sera signée avec l'exploitant de la station afin de cadrer les caractéristiques des rejets pouvant être rejetées dans le réseau. En fonction des caractéristiques des mesures seront prises sur le site afin de respecter la réglementation applicable aux activités.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux sanitaires (équivalent à 40 personnes) seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront collectés puis infiltrés sur le site ou dans les ouvrages de la zone d'activité. Les eaux pluviales susceptibles d'être chargées en hydrocarbures seront traitées avant infiltration.</p> <p>En cas d'incendie, des vannes de barrage en amont des bassins d'infiltration permettront de collecter les eaux d'extinction incendie sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le process ne génère pas de déchets. Les mouches en fin de cycle seront éliminées vers une filière agréée.</p> <p>Les emballages vides de produits de nettoyage seront repris par les fournisseurs, les bacs plastiques, palettes et emballages vides seront valorisés.</p> <p>Les boues de séparateur d'hydrocarbures seront pompées annuellement et traitées par une entreprise agréée.</p> <p>Les déchets de maintenance seront repris par les sociétés en charge de la maintenance des installations</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un rayon de protection de monuments historiques, il sera implanté dans une zone d'activités. Le projet fera l'objet d'une insertion paysagère dans le cadre du permis de construire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain était une parcelle agricole, il est inscrit dans le règlement d'urbanisme comme zone urbanisable. Par accord tacite, l'exploitant continuait à cultiver la parcelle tant que celle-ci n'était pas vendue.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le terrain du projet est implanté le long de la RN 51 considéré comme un axe de circulation majeur. Ce trafic engendre des rejets atmosphériques et des niveaux sonores autour de la parcelle du projet.

Les autres établissements industriels sont situés de l'autre côté de la RN 51, il n'y a pas encore d'établissement industriel sur la zone en développement.

Le trafic maximum PL en pointe sera de 10 camions par jour, il pourra s'intégrer au trafic des voies d'accès au site.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le process de production nécessite de l'eau pour la préparation du substrat et pour le nettoyage des lignes, toutefois pour le nettoyage il est prévu une installation de Nettoyage En Place permettant de limiter la consommation d'eau. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public vers la station d'épuration de Rethel. Les eaux pluviales de voiries susceptibles d'être chargées en hydrocarbures transiteront par un séparateur hydrocarbures avant infiltration. Les eaux d'extinction incendie seront collectées dans les bâtiments par décaissé et mise en place de barrière. Les produits liquides seront stockés sur rétention. Les installations de broyage et de manutention seront équipées de filtres à manche permettant de limiter la quantité de poussières rejetées. Les ateliers nécessitent un traitement de l'air afin d'assurer les conditions de température et d'humidité optimales, la chaleur sera récupérée sur les groupes froids pour la production d'eau chaude.

Les installations feront l'objet d'un traitement acoustique le cas échéant en fonction des résultats de l'étude acoustique.

Le process ne génère pas de déchets, les larves non matures sont reprises dans le process, les mouches en fin de cycle seront éliminées vers une filière agréée. Les déchets d'emballages seront valorisés. Les boues de séparateur hydrocarbures seront reprises par une société agréée. Le trafic du site sera de 10 camions/jour et 40 véhicules légers, il sera absorbé dans le trafic de la RN 51.

Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager permettant de garantir l'insertion du site dans son environnement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle est référencée comme réserve au développement d'une ZAC, le projet est donc compatible avec cette orientation. Un diagnostic écologique permettant de vérifier des enjeux potentiels de la parcelle d'implantation du projet a été réalisée. Au regard de cette expertise, la parcelle du projet ne présente pas des enjeux significatifs. Le site n'est pas en zone humide. Le projet ne présentera pas d'impact sur une zone sensible, classée ou inscrite au titre d'une protection particulière. Le projet répond à un besoin de développement économique permettant de produire des protéines destinées à l'alimentation animale. Les aspects environnementaux ont été pris en compte dans le cadre du projet. Le projet fera l'objet d'une déclaration ICPE, intégrant la loi sur l'eau, permettant de positionner le site au regard de la réglementation. A l'appui de ces éléments et au regard des enjeux liés au terrain d'implantation du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Pré diagnostic écologique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Orens de Gameville

le,

Signature

  
Mehdi Berrada